

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

Juin 2018

L'édito du Maire

Je constate avec tristesse l'augmentation des incivilités de la part de certains habitants de la commune. Je suis obligé de rappeler les principales règles fondamentales du bien vivre ensemble :

- 1) La réglementation sur le bruit en général, il faut respecter les horaires définis pour faire ses travaux (tondre, scier le bois, etc.), notamment le week-end : le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.
- 2) La divagation des animaux (chiens, chats) est interdite. Leurs déjections doivent être ramassées. Attention aux aboiements des chiens qui peuvent perturber la tranquillité des voisins.
- 3) Les trottoirs qui longent votre propriété doivent être entretenus, ainsi que les avaloirs d'eau de pluie.
- 4) L'occupation de l'espace public est possible mais elle doit faire l'objet d'une demande écrite pour éviter les problèmes.
- 5) Le brûlage des végétaux est strictement interdit.
- 6) Les stationnements gênants, notamment pour la circulation des piétons, seront sanctionnés par les services de la Gendarmerie.

Oui, quelle liste ! Je suis vraiment désolé de rappeler ces fondamentaux, mais j'y suis contraint. Pour bien vivre ensemble, respectons-les.

Heureusement, il y aussi de belles initiatives et des moments conviviaux qui nous font apprécier la vie dans notre beau village. Tâchons d'en profiter !

Bonnes vacances et bel été.

Bien à Vous,

Le Maire Frédéric Salvi

Les échos du conseil municipal

Conseil du Jeudi 31 mai 2018 :

Projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de Nancray – Période 2018-2037 (version 1) : l'Office National des Forêts propose un 1^{er} projet pour la forêt, dont la contenance totale est de 673,32 ha :

- en futaie régulière sur 663,53 ha (parcelles 1 à 52)
- en futaie irrégulière sur 5,19 ha (parcelle 53)
- surface classée hors sylviculture (emprises) : 4,60 ha.

5 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

Projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de Nancray – Période 2018-2037 (version 2) : l'Office National des Forêts propose un 2^{ème} projet pour la forêt, dont la contenance totale est de 673,32 ha :

- en futaie régulière sur 618,91 ha (parcelles 1 à 20 et 24 à 52)
- en futaie irrégulière sur 49,81 ha (parcelles 21 à 23 et 53)
- surface classée hors sylviculture (emprises) : 4,60 ha.

7 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Associations – Attribution des subventions : la Municipalité veut encourager le tissu associatif nécessaire à la vie du village mais elle doit faire face à une situation financière tendue depuis plusieurs années. Elle s'engage dans une stabilisation des dépenses courantes, dont les subventions aux associations. Il est rappelé qu'elle tient à continuer à les soutenir par de nombreux avantages en nature (mise à disposition à titre gracieux de locaux, matériels, aide des employés municipaux, ...) dont le coût reste à sa charge.

Plusieurs critères ont été définis pour attribuer les sommes :

- dossier écrit complet demandant une aide financière dont la somme est formulée et justifiée,
- nombre d'adhérents,
- besoin de financement (bilan financier, niveau d'épargne, budget prévisionnel, projets),
- niveau d'utilisation gratuite des moyens communaux (locaux, matériels),
- implication dans la vie communale.

Le Comité des Fêtes recevra une subvention exceptionnelle pour la centralisation des manifestations célébrant le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

- Amicale des Bouliste des Nancray (ABN) : 700 €
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) : 200 €
- Bibliothèque : 1 300 €
- Bibliothèque scolaire : 200 €
- Les Bad's : 700 €
- Club Activités Loisirs Nancray (CALN) : 500 €
- le Comité des Fêtes (CDF) : 2 000 €
- Tennis Loisirs Nancray (TLN) : 950 €
- la Truitelle : 250 €
- Union Sportive Nancray-Osse (USNO) : 2 000 €
- Anciens combattants du Plateau de Bouclans : 50 €
- Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins : 50 €
- Banque alimentaire du Doubs : 150 €
- Comice du Plateau : 50 € pour l'acquisition d'une coupe,
- Donneurs de sang (Bouclans) : 30 €.

12 voix pour. Jean SANCEY-RICHARD, Président du TLN, ne participe pas au vote.

Budget principal : décision modificative n° 1 : 13 voix pour.

CAGB : actualisation de la convention ADS (Autorisation du Droit des Sols) par avenant (tarifs) : l'actualisation basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE, soit 1,2 pour 2018, sera appliquée. 11 voix pour et 2 abstentions.

Matériel dégradé – Demande de remboursement : l'association comtoise d'aquariophilie a loué l'Espace du Vaizot les 3 et 4 mars 2018. 7 tables en plastique d'une valeur de 87,50 € l'une ont été dégradées. 12 voix pour et 1 abstention pour demander le remboursement d'un montant de 612,50 €.

Ressources humaines – Protection sociale complémentaire : 13 voix pour accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- le risque santé (intégrité physique de la personne et maternité) : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le centre de gestion du Doubs proposé par MUT'est. Le niveau de participation est fixé comme suit : 16€/mois pour les agents de moins de 30 ans, 22 €/ mois pour les agents âgés de 30 à 50 ans et 31 €/ mois pour les agents de plus de 50 ans.
- le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité ou décès) : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le centre de gestion du Doubs proposé par APRIONIS Humanis avec une gestion du régime assurée par COLLECTeam. Le niveau de participation est fixé à 50 % de la cotisation prévoyance de l'agent.

13 voix pour.

Tarifs de vente de bois de chauffage : il reste un surplus exceptionnel de coupes de bois alors que les besoins de bois d'affouage sont satisfaits et que la chaufferie communale est suffisamment approvisionnée. Sur proposition de l'ONF, il est proposé de vendre ce bois aux tarifs suivants :

- 10 € HT/stère pour les billons de feuillus durs de 2 ou 4 m de longueur,
- 6 € HT/ stère pour les feuillus durs enstérés en 1 m,
- 3 € HT/stère pour les feuillus tendres ou résineux enstérés.

13 voix pour.

Questions diverses :

- renouvellement du bail à la société Orange lieudit le Peu,
- nouveau bail commercial 8 Grande rue, du local libre depuis le 31 août 2016 suite au départ du dernier locataire, à compter du 1^{er} mai 2018.

Présents : Frédéric SALVI, Vincent FIETIER, Annette GIRARDCLOS, Norbert ANGUENOT, Nathalie LANTENOIS, Sylvie CATTET, Monique RAMEL, Jean SANCEY-RICHARD, Marie-Claude GAUTHEROT, Barbara KURTZMANN, François MOREL, Anouck PRETRE et Daniel ROLET.

Absents : Valérie GERENT et Cédric ROBERT.





La vie associative

✓ TERRE DE JEU

Un lieu à Nancray pour s'initier au travail de l'argile !

Nancray va disposer, dès le mois de septembre 2018, d'un lieu convivial où il sera possible de s'initier au travail de l'argile, lieu ouvert à tous, enfants et adultes.

Une assemblée générale constitutive s'est tenue le 17 mai à la salle Tatu pour entériner la création de l'association « **Terre de jeu** ».

Cette association a la volonté de promouvoir les loisirs créatifs en privilégiant le travail de la terre. Les techniques de modelage d'autres matériaux, comme par exemple la pâte à sel ou le papier mâché, seront également abordées ponctuellement. Les participants pourront aussi faire partager occasionnellement leurs passions pour d'autres loisirs créatifs dans le cadre de l'association.

Françoise GUYON, résidente de la commune, animera l'activité

le jeudi de 16h30 à 20h30 dans « la salle des jeunes » de la mairie.

Elle se tient à disposition pour toute demande d'informations (joignable au 06 80 89 97 52).

Dès la mi-juin vous pourrez adhérer à l'association « Terre de jeu ». Le montant de l'adhésion annuelle est de 15 euros par famille.

Les droits de participation à l'activité s'élèvent par trimestre à 40 euros pour un adulte et à 30 euros pour un enfant mineur. L'argile est fournie aux participants et le matériel est mis à disposition.

À très bientôt.

✓ LA DYNAMIQUE

La Dynamique rappelle son traditionnel gala de danse les 30 juin et 1er Juillet. Les places pour les parents sont à retirer le 9 juin salle de la dynamique à 10h. Vous pouvez également proposer votre aide pour le montage qui a lieu toute la semaine le soir à partir de 18h.

Ce même 9 Juin à 20h salle Tatu, venez nombreux assister à la représentation de la section théâtre de Nancray.

L'activité badminton se poursuit également pour les personnes qui souhaitent faire une activité sportive de loisirs sans pour autant faire de compétition. L'activité convient aux débutants ou intermédiaire. Des séances d'essais peuvent être effectuées pour les personnes intéressées.

Si vous souhaitez faire une activité au sein de la dynamique pour la saison prochaine, vous pouvez nous en informer par mail pour une préinscription.

Nous proposons :

- Zumba / Renforcement musculaire
- Echecs
- Dessin adultes ou enfants
- Badminton
- Danse
- Théâtre
- Gym douce

Pour tout renseignement : dynamique.bureau@gmail.com

✓ TENNIS LOISIRS NANCRAY



Cours de tennis du lundi au samedi



Mini tennis à partir de 5 ans

Ecole de tennis à partir de 7 ans

Ecole de compétition

Cours adultes débutants et confirmés

Leçons individuelles



Renseignements :
Leslie Demiliani
06 15 89 88 88

Tennis Loisirs Nancray

Tennis Loisirs Nancray

Renseignements :
www.tennis-loisirs-nancray.fr
Onglet : « la vie sportive »





*Tu as 13 ou 14 ans
Tu es motivé(e) et dynamique
Tu as envie de t'engager
Tu souhaites te former pour secourir les autres*

Deviens Jeune Sapeur-Pompier

**Sport, apprentissage des gestes qui sauvent, des techniques de secours et de lutte contre l'incendie
Le samedi matin hors vacances scolaire
Formation sur 3 ans**



Renseigne-toi :

06.66.56.42.53 (Saône)
0659012081 (Bouclans)
eric.beaumont@sdis25.fr (Saône)
alban.thily@sdis25.fr (Bouclans)

Inscris-toi vite :

Date limite d'inscription avant le 1^{er} août - Tests de sports et entretiens de recrutement au mois de septembre



2018

Participez au

FLEURISSEMENT du Grand Besançon

Concours - Formations

Renseignements & inscriptions

Date limite

29 juin 2018

auprès de votre mairie
ou du Grand Besançon

environnement@grandbesancon.fr

03 81 87 88 60

www.grandbesancon.fr

Grand
Besançon



Article pour une insertion sur site Web ou journal communal

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018 DU GRAND BESANCON : pensez à vous inscrire !

Le Grand Besançon renouvelle, cette année encore, son concours de fleurissement. Depuis sa création en 1997, cette opération, indépendante de toute autre promotion collective ou associative, a pour but de valoriser les initiatives privées et publiques de fleurissement renforçant ainsi la qualité du cadre de vie de manière complémentaire aux actions réalisées par les communes et le Grand Besançon.

Que vous soyez un particulier (propriétaire ou locataires), une entreprise privée ou une commune, vous pouvez concourir à l'opération du Grand Besançon. Pour cela, rien de plus simple :

- Inscrivez-vous auprès de la mairie de votre commune de résidence ou du service Environnement du Grand Besançon (par téléphone : 03 81 87 88 60 ou courriel : environnement@grandbesancon.fr)
- Et choisissez la catégorie du concours dans laquelle s'inscrit votre réalisation :
 - Catégorie 1 : Maison avec jardin
 - Catégorie 2 : Façade / Balcon / Terrasse / Fenêtre
 - Catégorie 3 : Patrimoine communal
 - Catégorie 4 : Bâtiment collectif
 - Catégorie 5 : Site d'activité professionnelle
 - Catégorie 6 : Potager fleuri hors bâti
 - Catégorie 7 : Verger / Prairie fleurie

Toutes les réalisations seront examinées par un jury, composé de spécialistes du fleurissement, dans le courant de l'été.

A l'automne, les plus belles réalisations seront récompensées au cours de la cérémonie de remise des prix présidée par le représentant de la collectivité.

Un joli potager, un balcon fleuri, une terrasse colorée, des massifs agrémentés de fleurs et d'arbustes Toutes les initiatives seront mises à l'honneur !

Date limite des inscriptions : 29 juin 2018.

Renseignements : Service Environnement du Grand Besançon.